

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/015

DEPARTEMENT  
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	9
Date de la convocation		
07 avril 2025		
Date d'affichage		

Séance du 15 avril 2025

L'an Deux mil vingt cinq

Et le 15 avril

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis, Maire,-----

**Présents :** QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoints), PREVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

**Absents ayant donné pouvoir :**

CHICON Pierre donne pouvoir à PREVOST Yvette  
COMPERAT Jean-Raymond donne pouvoir à ZIELINSKI Arnaud  
LEMEITER Nathalie donne pouvoir à GARAUULT Jean-Claude

**Absents non excusés :** BÉGLIA Gérard, MAIO Max

**Secrétaire de séance :** BOCAT-MONNET Christiane

**Objet :** Demande de subvention au titre des « Villages de l'Yonne + »

M. le Maire rappelle le projet de la réfection des toitures de certains bâtiments communaux notamment le Presbytère et le bâtiment annexe à la Mairie et informe les membres du Conseil Municipal que la commune est susceptible d'être subventionnée au titre des « Villages de l'Yonne + ».

M. le Maire précise que les devis effectués pour ces travaux ont été étudiés en commission et présente le devis retenu en demandant son acceptation.

La demande de subvention est faite pour les travaux suivants :

*Réfection des toitures des bâtiments communaux (Presbytère + bâtiment annexe mairie)*

PLAN DE FINANCEMENT			
<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
Toiture du Presbytère	35 135,50 €	Villages de l'Yonne (40%)	18 378,40 €
Bâtiment annexe Mairie	10 810,50 €	DETR 20%	9 189,20 €
		Auto-financement	18 378,40 €
<b>Total HT €</b>	<b>45 946,00 €</b>	<b>Total HT €</b>	<b>45 946,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité POUR (9 voix) :

- **ADOPTE** l'opération concernant la réfection des toitures des bâtiments communaux
- **ACCEPTE** le devis présenté
- **ARRETE** les modalités de financement présentées ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'aide des « Villages de l'Yonne + »
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Jean-Louis QUÉRET

